



## Municipalité Ascot Corner

### JOURNALIER / EN VOIRIE (NIVEAU 8)

Sous la responsabilité de la direction, la ou le journalier / en voirie accomplit les tâches suivantes :

- Assister l'équipe des parcs et de la voirie
- Faire de la signalisation routière
- Déneigement, entretien et surveillance des patinoires municipales et de ses accès

La ou le journalier/ en voirie effectue toutes autres tâches connexes demandées par la direction.

#### Qualifications de base

- Secondaire 3
- Permis de conduire classe 3

Début de l'emploi : Dès que possible

Statut de l'emploi : permanent

Nombre d'heures / semaine : 40 heures

Rémunération : 21.89\$ de l'heure (22.44\$ en 2024)

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 13 décembre 2023 à 16h00 avec la mention «Journalier en voirie» à l'attention de Jonathan Piché, Directeur général, à l'adresse suivante :

Municipalité d'Ascot Corner,  
5655 route 112,  
Ascot Corner, Québec, J0B 1A0  
ou par courriel : [jonathan.piche@hsfqc.ca](mailto:jonathan.piche@hsfqc.ca)